

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mardi 01 juillet 2025 à 21h00

Le un juillet deux mille vingt-cinq à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Bernard LANDIECH.

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (7) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
Date d'affichage de la convocation : 25/06/2025	Absent(e)s et excusé(e)s (3) : Denise WUILQUE, Françoise DESSAINT, Pascal BANIZETTE Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Richard DELORME

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente;
- Demande de dérogation pour scolarisation d'un élève résident de Cassagnes à l'école de Frayssinet-le-Gélat;
- Enfouissement du réseau fibre, lieu-dit Ferrand;
- Questions diverses.

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Bernard LANDIECH procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Néant

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est fait lecture de la demande de dérogation formulée par une administrée qui souhaite scolariser son fils en petite section à l'école primaire publique de Frayssinet-le-Gélat, motivée par l'implantation du lieu d'activité professionnelle des parents, respectivement sur Pomarède et Villefranche-du-Périgord. Monsieur le Maire rappelle que la scolarisation des enfants résidents de la commune dépend de l'école primaire publique de Puy l'Evêque. Considérant les conditions géographiques et professionnelles des demandeurs et de leur famille, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la scolarisation dudit élève à l'école primaire de Frayssinet-le-Gélat et dit que la participation financière induite par cette dérogation sera assumée par la commune de Cassagnes au prorata de la durée de résidence des parents ou représentants légaux sur son territoire. Le Conseil municipal est informé que les modalités de participation financière seront définies par une convention prochainement proposée par la commune de Frayssinet-le-Gélat.
- Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les modalités de lancement d'une étude qui serait réalisée par les service de l'opérateur de télécommunications Orange afin de projeter l'enfouissement du réseau fibre lieu-dit Ferrand, au droit des parcelles constructibles récemment cédées par la Commune. Il est rappelé qu'à l'occasion de la viabilisation desdits terrains, des fourreaux destinés au tirage ultérieur des réseaux de télécommunications ont été expressément installés et qu'il s'agirait de les emprunter par cette opération. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter un devis auprès d'Orange pour la réalisation des études préalables à ce programme.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire, Bernard LANDIECH

Le secrétaire de séance, Richard DELORME